Règlement Salon de Printemps 2020 des "Arts Mantevillois"

du vendredi 10 avril au dimanche 19 avril 2020. ***Durée de 10 jours.***

Ouvert tous les jours de 14H à 18H. ***Entrée libre***

Espace culturel Jacques BREL, 21 rue des Merisiers à Mantes la Ville 78711

Animations/ateliers (peinture,dessin,modelage etc…) chaque jour à destination du jeune public

-Le thème : « LES CONTES »

Invité d'honneur : GUY PROUST, *peintre*

Challenge pictural devant public du 10/04 au 19/04 : (*Voir programme*).

Samedi 07 mars 2020 : Date limite **impérative** de retour du bulletin d'inscription, ceci afin de permettre la réalisation du catalogue des œuvres exposées et l'étude de l'implantation.

Jeudi 19 mars 2020 : **Remise des Invitations et des Affiches** au Complexe Associatif « Maupomet » de Mantes-la-Ville, Rue de Moulins, Bâtiment A, **entre 18h30 et 19h30.**

Vendredi 10 avril 2020 de 8h00 à 10h00 : Montage et installation des grilles (**avis aux volontaires**), suivi de **10h00 à 13h15 de l'accueil des artistes** : réception et accrochage des œuvres par les artistes.

Vendredi 10 avril 2020 : Ouverture du Salon au public à partir de **14h00**.

Samedi 11 avril 2020 à 17h30 : **Vernissage,** suivi d'un « **Pot de l'Amitié » organisé et offert par la Municipalité de Mantes la Ville** avec l'aide au service des « Arts Mantevillois ».

Dimanche 19 avril 2020 à 17h30 : Remise des Prix* suivi d'un **« Pot de l'Amitié », organisé et offert par les « Arts Mantevillois ». Décrochage** des œuvres puis démontage des grilles après la cérémonie de remise des Prix.

Le décrochage n'est autorisé qu'après la cérémonie de remise des Prix et devra être fait pour 19h00.

Pour exposer, chaque adhérent doit être à jour du montant de l'adhésion (voir ci-dessous) ou l'acquitter lors de l'envoi du dossier d'inscription.

2 OPTIONS POUR ADHERER AUX « ARTS MANTEVILLOIS » :

. Vous acquittez **40** € pour pouvoir exposer au Salon de Printemps, vous êtes à jour pour participer à celui d'Automne.
. Vous acquittez **28 €** pour participer à ce salon de Printemps, vous devrez régler à nouveau **28** € si vous souhaitez participer à celui d'Automne.
Le chèque est à faire à l'ordre des « **Arts Mantevillois** » et à envoyer par la poste à l'adresse suivante :
ARTS MANTEVILLOIS - secrétariat – Complexe associatif de Maupomet - Bat A- rue de Moulins, 78711 Mantes la Ville.

L'association fournit les chaines et les crochets nécessaires à l'accrochage des œuvres sur les grilles (à restituer impèrativement à la fin du Salon). Les tentures ne doivent donc pas être endommagées (percées…) pour l'accrochage et rien ne doit être collé sur celles-ci.

ESPACE D'ACCROCHAGE pour PEINTURES TOUTES TECHNIQUES

La dimension des grilles est de **1,2m de large** x **2m de haut**. Elles sont habillées d'une tenture couleur ivoire de 1,2M ou 1M de large x 1,4M de haut, limitant, pour des raisons esthétiques, l'accrochage à 0,6M du sol.
1) Pour présenter ses œuvres, chaque artiste dispose d'un espace d'accrochage **MAXIMUM de 1 grille entière + une moitié de grille**, (1/2 grille qu'il partagera donc avec un autre artiste) thème compris
(le terme « grille » signifie un seul coté de grille).
2) Les artistes souhaitant ne disposer que d'une seule grille, le préciseront sur le bulletin au moment de leur inscription (cela facilitera notre étude d'implantation).
3) Cas particuliers : **2 grilles autorisées**, ***EXCEPTIONNELEMENT** pour 2 grandes œuvres (chacune des œuvres occupant une grille entière) ou pour **1 grande œuvre occupant à elle seule les 2 grille**s. (Après accord du Président) .
*Le président en accord avec un des membres du bureau, se réserve le droit de refuser la ½ grille supplémentaire (2ème grille), si étant limité par le nombre de grille disponible afin de permettre d'accueillir le plus grand nombres d'artistes.
Les œuvres doivent être impérativement munies de leur système d'accrochage (cordon, anneau …) et porter le nom de l'œuvre ainsi que le nom et l'adresse de l'auteur. La peinture des œuvres exposées doit être complètement sèche.

ESPACE D'ACCROCHAGE pour PHOTOGRAPHIES.

La dimension des grilles est de **1M de large** x **2M de haut**. Elles sont habillées d'une tenture couleur ivoire de 1m de large x 1,4m de haut, limitant, pour des raisons esthétiques, l'accrochage à 0,6M du sol.

1) Pour présenter ses œuvres, chaque artiste dispose d'un espace d'accrochage **MAXIMUM de 1 grille entière**, thème compris. (le terme « grille » signifie un seul coté de grille).
2) Le nombre de photographes est **limité à 14,** le nombre de photographies est **limité à 4** par photographes et le format des photos (*cadre inclus*) est au Maximum de : **60x50 ou 50x60, 50x40 ou 40x50, 40x30 ou 30x40**
3) Possibilité de panacher les formats de façon esthétiques (exemple: 1x(60x40)+2x(40x30) ou 2x (40x50)+2x(30x40)

SCULPTURES :

Les sculpteurs doivent prévoir des socles stables, solides et adaptés à leurs œuvres
Nombre d'oeuvres présentées sur socles séparés dans l'espace : **3** maxi.
Nombre de petites œuvres présentées sur socles groupés en 1 seul îlot : **5/6** maxi.

L'oeuvre inscrite en N°1 sur la fiche d'inscription est impérativement celle du thème (si thème il y a) et concourra pour l'attribution des Prix des « Arts Mantevillois ». A l'inverse, les prix "public" concernent toutes les oeuvres exposées y compris celles inscrites dans le thème.

(*) Artiste adhérent « professionnel » : Artiste plasticien ou graphiste, identifié à la maison des Artistes ou à l'Agessa, vous tirez un revenu déclaré de votre activité artistique. « Auteur/Créateur d'œuvres », vous avez, de fait, le statut « Professionnel ». Si une de vos œuvres termine en tête d'un classement (Public ou Arts Mantevillois) un diplôme d'honneur vous sera décerné pour l'œuvre concernée

ATTENTION:

En cas de dépassement de la capacité de l'espace culturel J. BREL, l'ordre d'arrivée des dossiers d'inscription sera pris en compte pour d'éventuels refus.
Après l'accrochage, les organisateurs se réservent le droit de déplacer certaines œuvres pour harmoniser l'ensemble du Salon et/ou d'en regrouper d'autres par techniques similaires.

Les œuvres dont le caractère pourrait nuire à l'esprit et à la qualité de l'exposition (œuvres pornographiques ou blasphématoires, par exemple) seront refusées. Mais, pour répondre à plusieurs questionnements, les nus (artistiques) sont acceptés.

Seront refusées toutes œuvres :

Ayant déjà été exposées dans l'un de nos salons précédents.
Etant à caractères utilitaires.

Les **reproductions sont proscrites sauf si elles portent la mention « d'après l'œuvre de X »**
Un jury composé de 4 membres du Bureau, réglera s'il y a lieu, les cas litigieux.

La vente éventuelle d'œuvres étant une affaire strictement privée entre l'artiste et l'acheteur, les « Arts Mantevillois », organisateurs, ne sont en aucun cas partie prenante.
Toutefois une liste comportant le prix des œuvres est consultable à l'accueil du Salon.

Les œuvres exposées sont assurées par les artistes, s'ils le souhaitent.
Les « Arts Mantevillois », n'assurent pas les œuvres, mais en prennent soin. La salle dédiée à l'exposition est sécurisée mais les « Arts Mantevillois » déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol et de détérioration qui pourraient survenir entre le moment de leur dépôt et celui de leur retrait.
C'est pourquoi nous faisons appel à tous ceux, qui, soucieux de la sécurité de leurs œuvres, souhaitent se porter volontaires pour assurer des permanences dans la salle (se reporter à la fiche d'inscription pour s'inscrire pour une ou plusieurs permanences).

Les œuvres seront retirées par leurs auteurs, (ou une personne mandatée nommément par eux).
Lors du dépôt et du retrait des œuvres, vous devrez émarger sur un registre et rendre les chaines et crochets
Les « Arts Mantevillois » se réservent le droit d'utiliser les images tirées de ses expositions pour son site Internet, ses propres publications ainsi que celles de la Municipalité et des Médias.

Vu, le Président,
Michel BRATYNA

ARTS MANTEVILLOIS
COMPLEXE ASSOCIATIF DE MAUPOMET
Rue de Moulins
78711 MANTES-LA-VILLE

la Secrétaire.
Nathalie BERGEROT-BAËS

LE POT DU VERNISSAGE, le samedi 11 avril, est organisé et offert par la Municipalité de Mantes la Ville.

POUR LE POT DE LA REMISE DES PRIX, le dimanche 19 avril, dernier jour du salon, nous faisons appel à la générosité et au talent culinaire de nos Artistes pour concocter et offrir leurs spécialités salées/sucrées. Ce pot de l'amitié est organisé par les « Arts Mantevillois », après la cérémonie de la remise des Prix.

Pour info :
LE SALON D'AUTOMNE 2020,
Du 23 octobre au 1er novembre
Vacances scolaires de la Toussaint.
- A l'honneur : « L'art du PAPIER »
Challenge de modelage-terre-sculpture.

RENSEIGNEMENTS
Michel BRATYNA : 06 26 21 22 94
michel.bratyna-artsmantevillois@orange.fr
Mme Nathalie BERGEROT-BAËS : 06 27 94 60 60
http://www.artsmantevillois.fr